

BRÈVES SECTORIELLES Pays-Bas



Le chiffre du mois

LE CHIFFRE A RETENIR

46%

Part de la production d'électricité néerlandaise qui provient des EnR au S1 2023

Au premier semestre 2023, 46% de la production d'électricité néerlandaise provenait des énergies renouvelables, grâce à une progression notable de l'énergie solaire photovoltaïque (CBS).

Sommaire

- 1 Plafonnement du nombre de vols à l'aéroport de Schiphol
- 2 Attribution de la principale concession ferroviaire à l'opérateur public NS pour 2025-2034
- 3 Autorisation accordée et décision finale d'investissement prise pour le projet Porthos (capture et stockage de CO₂)
- 4 Progression notable de l'énergie solaire photovoltaïque et de la part des EnR dans la production d'électricité au S1 2023
- 5 Nouvelles mesures contre la saturation du réseau électrique
- 6 Inauguration du parc éolien offshore Hollandse Kust Zuid
- 7 Ambition des Pays-Bas en matière d'hydrogène
- 8 Manifestations d'Extinction Rebellion pour la fin des subventions aux énergies fossiles et motion votée en ce sens à la Chambre basse

- 9 L'usine chimique de Chemours jugée responsable de dommages environnementaux causés par les PFAS
- 10 L'industrie néerlandaise risque de perdre sa compétitivité
- 11 Un investissement de 12 M€ pour développer une technologie innovante en vue de la construction du télescope Einstein
- 12 Tata Steel revoit à la baisse son plan de développement durable
- 13 Événements à venir

1 – Plafonnement du nombre de vols à l'aéroport de Schiphol

Le gouvernement néerlandais a annoncé en juin 2022 viser dès novembre 2023 un plafonnement à 460 000 mouvements par an du trafic aérien de l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol avant une restriction accrue l'année suivante. Cette décision, prise pour limiter les impacts sonores de l'infrastructure sans avoir recours à l'approche dite équilibrée imposée par le cadre international, aurait une incidence forte sur les compagnies du groupe Air France-KLM qui y ont un hub, et pourrait par ailleurs remettre en cause des créneaux réservés par le biais d'accords bilatéraux (notamment avec les États-Unis, qui menacent de prendre des mesures contre KLM). Le secteur aérien (compagnies aériennes et coupoles IATA et A4A), par une procédure judiciaire marquée par une victoire pour le secteur renversée par un appel fructueux du gouvernement, a obtenu, sinon une annulation, du moins un report de fait de ce plafonnement à avril 2024.

Le plafonnement de Schiphol aura ainsi bien lieu avec un plafond à 460 000 vols par an à partir d'avril 2024 (saison d'été IATA 2024). Dans sa déclaration de capacité publiée le 28/9/23, l'aéroport établit un maximum de 280 645 vols pour la saison d'été 2024 (soit environ 12 500 vols de moins qu'à l'été 2023, -4,3%), indiquant se référer à un plafond de 460 000 vols pour l'année IATA entière (avril 2024-mars 2025).

Le coordinateur de créneaux ACN (Airport Coordination Netherlands) a indiqué que 9 100 créneaux seront retirés à Schiphol lors de la saison d'été 2024 et 8 000 autres lors de la saison d'hiver 2024-2025. Toutes les compagnies aériennes bénéficiant de droits acquis devront céder 3,1% des créneaux horaires demandés. Les demandes de 24 compagnies aériennes qui souhaitaient s'implanter à l'aéroport (et ne disposant ainsi pas de droits acquis) ont par ailleurs toutes été rejetées. Le groupe KLM notamment perdra 5 700 créneaux horaires durant la saison d'été IATA.

Parallèlement à cette décision pour la saison IATA 2023-2024, le gouvernement a lancé une procédure d'« approche équilibrée » pour déterminer l'avenir de Schiphol à partir de l'année IATA 2024-2025.

Dans ce cadre, le gouvernement a annoncé le 1^{er} septembre 2023 avoir retenu l'ensemble de mesures suivantes :

- Utiliser des avions plus silencieux la nuit (entre 23h00 et 07h00);
- Limiter davantage l'utilisation des pistes ;
- Limiter le nombre de vols de nuit à 28 700 mouvements de vols;

• Limiter le nombre de vols par an à 452 500 mouvements de vols.

Ces mesures ont été soumises à la Commission européenne, en vue de leur entrée en vigueur en novembre 2024.

Les équilibres politiques semblent indiquer que, même à l'issue des élections législatives prévues en novembre 2023, l'État néerlandais persistera dans cette voie jusqu'à ce que les aéronefs soient moins bruyants et permettent de remonter le niveau de trafic.

2 – Attribution de la principale concession ferroviaire à l'opérateur public NS pour 2025-2034

Dès 2020, le gouvernement avait annoncé son intention d'attribuer à la compagnie ferroviaire nationale *Nederlandse Spoorwegen* (NS, 100% publique) la concession du réseau ferroviaire principal fin 2023 pour la période 2025-2034. Le nouveau contrat, établi en juillet 2023, autorise la NS (i) à introduire des tarifs plus élevés aux heures de pointe à partir de 2025 (cette mesure rencontre une certaine opposition, notamment de l'association de voyageurs Rover) ; (ii) à augmenter davantage les tarifs : les prix des billets de train sont normalement autorisés à augmenter avec l'inflation annuelle estimée, mais à partir de 2024, la NS peut ajouter un maximum de 7% en deux fois. En outre, la redevance de concession sera transformée en subvention. La NS paie actuellement 80 M€ par an pour la concession, mais à partir de 2025, la NS ne payera plus de frais et recevra une subvention de 13 M€ par an.

La concession est ainsi très favorable à la NS, hormis pour les liaisons internationales (notamment vers Londres, Paris, Francfort et Berlin) qui seront désormais ouvertes à la concurrence. La NS perdra ainsi à partir de 2025 son droit exclusif sur les liaisons internationales sauf pour la liaison vers Bruxelles. Arriva (liaison Groningue-Paris), Qbuzz (pour des liaisons Amsterdam-Hengelo-Berlin et Amsterdam-Paris) et Flixtrain (pour une liaison Rotterdam-Oberhausen) ont ainsi déposé des demandes pour l'exploitation de lignes internationales. La NS a présenté une demande pour les lignes où elle opère déjà, à savoir Londres, Paris, Berlin, Francfort et Vienne et Innsbruck.

À noter que l'attribution sans mise en concurrence de la concession à la NS intervient juste avant l'entrée en vigueur, fixée au 25 décembre 2023, de nouvelles règles européennes limitant ce type de pratiques. Aussi la Commission européenne a-t-elle engagé une procédure d'infraction contre les Pays-Bas en juillet 2023.

Le 7/11/23, la NS a annoncé ne pas augmenter le prix des billets de train et des abonnements en 2024, grâce à une allocation de 120 M€ du gouvernement permettant à la compagnie de reporter une augmentation de 8,67%. Toutefois, les billets de trains internationaux augmenteront de 7,85% au 1er janvier 2024.

3 – Autorisation accordée et décision finale d'investissement prise pour le projet Porthos (capture et stockage de CO₂)

Le Conseil d'État a donné son accord à la poursuite du projet Porthos de capture et stockage de CO₂ (CCS) le 16/08/23, considérant que les émissions d'azote liées aux travaux de construction du projet n'ont pas d'impact significatif sur la nature environnante (notamment les espaces classés « Natura 2000 » pour lesquels il existe une obligation de protection au titre du droit européen). Le projet avait été retardé

par un recours déposé par l'ONG MOB en novembre 2021 contre l'usage fait par Porthos de l'exemption de permis de construction/d'autorisation environnementale.

La décision finale d'investissement (1,3 Mds€) a pu ainsi être prise le 18/10/23 ; la construction commencera en 2024 et le système devrait être opérationnel en 2026.

Initié en 2019, le Projet Porthos est un partenariat du Port de Rotterdam, d'EBN (société publique de participation dans les projets énergétiques) et du gestionnaire des réseaux de transport de gaz Gasunie. L'objectif est de capturer du CO₂ (2,5 M de tonnes/an) émis par des entreprises du Port de Rotterdam (Air Liquide, Air Products, ExxonMobil and Shell) et de le transporter via des pipelines pour le stocker dans d'anciens champs gaziers en Mer du Nord.

4 – Progression notable de l'énergie solaire photovoltaïque et de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité au \$1 2023

Au S1 2023, la production d'électricité à partir de sources renouvelables s'établit à 27,6 Mds de kWh (+14% en ga) : 47% provient de l'énergie éolienne (13 Mds de kWh, +16% en ga, notamment grâce à une capacité accrue de l'éolien en mer), 40% provient de l'énergie solaire photovoltaïque qui a largement progressé (11 Mds de kWh, +25% en ga), et 13% de la biomasse (3,6 Mds de kWh, -15% en ga). La production d'électricité à partir de sources fossiles (30 Mds de kWh) est en revanche en baisse : -16% pour le charbon, -8% pour le gaz naturel (données CBS).

La capacité installée de panneaux photovoltaïques a progressé de 4,2 GW par rapport à 2021 pour s'établir à 19 GW aux Pays-Bas en 2022, confortant la 1ère place du pays en capacité installée par habitant (1 044 W/habitant en 2022) en Europe. La production des panneaux photovoltaïques a atteint 16,8 Mds de KWh en 2022 (+46% par rapport à 2021), soit autant que la France et au 5ème rang européen. En 2022, le solaire représentait 16% de la demande totale d'électricité et 3,3% de la consommation totale d'énergie (contre 2,1% en 2021), faisant de l'énergie solaire photovoltaïque la 3ème EnR du pays après la biomasse et l'éolien. Cela ne comble toutefois pas le retard du pays en matière d'EnR, qui représentent seulement 15% du mix énergétique en 2022.

Les importations d'électricité (9 Mds de kWh) ont diminué de 3%, tandis que les exportations (14 Mds de kWh) ont augmenté de 17%. Depuis décembre 2022, les Pays-Bas exportent plus d'électricité qu'ils n'en importent.

Une baisse de l'installation de panneaux photovoltaïques est toutefois constatée par le secteur.

Après des années fastes et un record au S1 2023, les entreprises d'installation de panneaux photovoltaïques constatent une « baisse significative » de la demande depuis l'été et voient leur chiffre d'affaires décliner rapidement selon l'association professionnelle Holland Solar. Cette baisse s'explique par des prix de l'électricité plus bas qu'en 2022 et par l'incertitude autour de la potentielle suppression du système de compensation (approuvée par la Chambre basse début 2023 mais pas par le Sénat), système permettant aux propriétaires de panneaux photovoltaïques de

« vendre » au réseau l'électricité solaire au même prix qu'ils l'achètent.

Beaucoup de grands projets d'installation de panneaux photovoltaïques ont également été annulés en raison de la saturation du réseau électrique et de la forte augmentation des coûts des matériaux et des coûts de financement.

5 – Nouvelles mesures contre la saturation du réseau électrique

Le gouvernement a indiqué le 18/10/23 prendre avec les gestionnaires de réseau de nouvelles mesures contre la saturation du réseau. Les investissements annuels des gestionnaires de réseau doubleront, passant de 4 à 8 Mds€ par an à partir de 2025.

« Le réseau électrique néerlandais est sous pression [...] Dans une grande partie des Pays-Bas, le réseau électrique est tellement saturé qu'au cours des prochaines années, aucun nouveau grand consommateur, tel que les centrales électriques, ne pourra s'installer sur le réseau. Dans la plupart des provinces, il y a encore suffisamment de place sur le réseau électrique. Mais dans les provinces du Flevoland (à l'exception du polder du Nord-Est), de Gueldre et d'Utrecht, les petits consommateurs seront affectés à partir de 2026. »

Rob Jetten, Ministre de l'Énergie et du Climat

Le gouvernement et les gestionnaires de réseau veulent promouvoir les contrats flexibles avec les grands consommateurs afin de pouvoir réduire la consommation d'électricité aux heures de pointe si nécessaire. En outre, à partir de 2024, ils souhaitent lancer de manière proactive des enchères (appels d'offres de flexibilité) qui permettent aux entreprises, telles que les opérateurs de batteries, d'offrir de l'espace sur le réseau pour une période plus longue à des endroits stratégiques pendant les périodes de pointe. Les entreprises pourront également partager entre elles des espaces sur le réseau électrique par le biais de contrats de groupe.

Le gouvernement veut s'assurer de manière « proactive » que des terrains sont disponibles pour la construction du réseau électrique et en raccourcissant les procédures légales et les autorisations.

Enfin, le gouvernement annonce dédier 166 M€ pour un programme de stimulation des hubs énergétiques (avec pour but de réunir l'offre et la demande d'énergie produite localement).

6 – Inauguration du parc éolien offshore Hollandse Kust Zuid

Le parc éolien Hollandse Kust Zuid (139 turbines pour une capacité installée de 1,5 GW) a été officiellement inauguré le 29/9/23 par le Roi Willem-Alexander. Le projet de Vattenfall, BASF et Allianz avait été annoncé comme le premier parc éolien sans subvention au monde. Situé au large des côtes néerlandaises entre Scheveningen et Zandvoort, il devrait être pleinement opérationnel en 2024. Les Pays-Bas exploitent déjà un parc éolien en mer de 4,5 GW (octobre

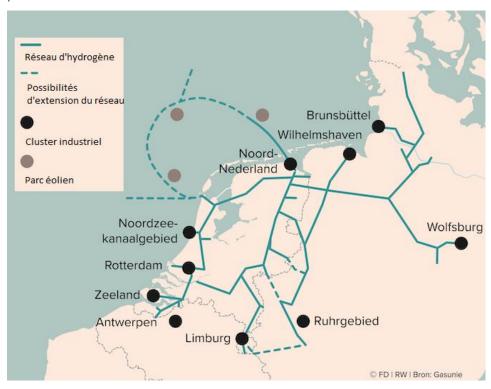
2023) et visent de 21 GW installés en 2030, 35 GW en 2035 et 70 GW en 2050.

7 – Ambition des Pays-Bas en matière d'hydrogène

Le gouvernement a annoncé le 9/10/23 lancer un programme de subventions (250 M€ visant près de 100 MW de capacité) pour les petits projets d'électrolyseurs (jusqu'à 50 MW) pour la production d'hydrogène avec de l'électricité renouvelable. Par ailleurs, un appel d'offres doté d'un budget de 1 Md€ sera également ouvert pour de grands projets hydrogène au printemps 2024.

Le Roi a inauguré le 27/10/23 à Rotterdam la construction de la première partie du réseau national d'hydrogène. À partir de 2030, ce réseau national d'hydrogène (1 200 km, composé en grande partie de gazoducs existants) reliera les principales régions industrielles des Pays-Bas entre elles et avec l'Allemagne et la Belgique. La première partie de ce réseau (plus de 30 km reliant à Rotterdam le Maasvlakte 2 à Pernis) devrait être opérationnelle en 2025. La construction du réseau, qui coûtera entre 1,5 et 2 Mds€ sera financée par le gestionnaire de réseau Gasunie hormis une subvention de 750 M€ du gouvernement.

Les Pays-Bas espèrent devenir une plaque tournante importante pour la production, le stockage et le transport de l'hydrogène produit à partir d'électricité renouvelable.



Carte du futur réseau d'hydrogène aux Pays-Bas, sources: FD, Gasunie

8 – Manifestations d'Extinction Rebellion pour la fin des subventions aux énergies fossiles et motion votée en ce sens à la Chambre basse

L'ONG Extinction Rebellion a mené du 9/09/23 au 10/10/23 une action de longue haleine focalisée sur la fin des subventions fossiles (qu'elle estimait elle-même à 37,5 Md€) et consistant à bloquer quotidiennement l'autoroute A12 qui mène à La Haye, siège du gouvernement.

Dans ce contexte, la Chambre basse du parlement a adopté le 10/10/23 une motion déposée par GroenLinks, D66 et le PvvD (Parti pour les Animaux), approuvée notamment par les partis VVD, CDA,

PvdA, ChristenUnie, SP, Volt et qui demande au gouvernement d'élaborer d'ici fin 2023 des scénarios pour mettre fin aux subventions aux énergies fossiles. Suite à ce vote, *Extinction Rebellion* a annoncé arrêter ses actions jusqu'à fin 2023, tout en indiquant surveiller attentivement la mise en œuvre de la motion.

9 – L'usine chimique de Chemours jugée responsable de dommages environnementaux causés par les PFAS

Selon un jugement interlocutoire du tribunal de Rotterdam du 27/09/2023, l'usine chimique de Chemours, située à Dordrecht, est partiellement responsable des dommages subis par les municipalités environnantes en raison de la pollution par les alkyls perfluorés et polyfluorés (PFAS), substances considérées comme nocives pour la santé humaine et l'environnement. Le procès avait été intenté par les municipalités environnantes.

Le tribunal a estimé que Chemours et son prédécesseur DuPont avaient dissimulé des informations importantes sur la nocivité des émissions lors de la demande d'autorisation entre 1984 et 1998. Dès lors, d'après le jugement, les émissions dans l'air de la variante du gaz PFOA constituaient un délit.

Le verdict final dans cette affaire devrait intervenir l'année prochaine.

Une enquête pénale a également été ouverte par le ministère public néerlandais (OM) qui porte sur les effets potentiellement nocifs pour l'homme et l'environnement de la PFOA émise par l'usine entre 1967 et 2012 et sur la question de savoir si les dirigeants peuvent être tenus pour responsables.

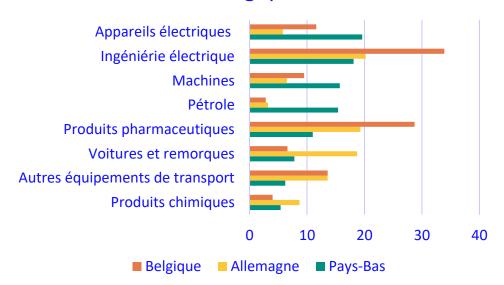
10 – L'industrie néerlandaise risque de perdre sa compétitivité

Selon le rapport « L'avenir de l'industrie néerlandaise : opportunités et vulnérabilités dans un monde en mutation » publié en octobre 2023 par l'Institut de recherche appliquée (TNO), les Pays-Bas doivent rapidement investir davantage dans la recherche et le développement s'ils veulent conserver leur forte position concurrentielle. D'autres pays, tels que la Belgique (3,5% du PIB) et l'Allemagne (3,1%), investissent structurellement plus dans la R&D que les Pays-Bas (2,3%). Cela accroît la vulnérabilité de secteurs traditionnellement forts, tels que l'industrie chimique, qui, en raison de sa forte dépendance énergétique, devrait investir dès maintenant dans de nouvelles sources d'énergie et dans la réutilisation des matières premières.

Les dépenses néerlandaises en R&D doivent atteindre au moins 3% d'ici à 2030 pour rattraper leur retard.

TNO préconise d'intensifier les travaux de recherche dans les secteurs de l'ingénierie électrique, de la construction des machines et des produits pharmaceutiques. Cela contribuerait à positionner l'industrie néerlandaise (qui représente 12,7% du PIB) comme fournisseur de pièces à haute valeur ajoutée dans les chaînes de valeur stratégiques.

Moyenne de dépenses de R&D en 2013-2021 (pourcentage de la contribution du secteur au PIB) des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Belgique



Sources: CBS (NL) et Eurostat (BE et DE), édité par TNO

11 – Un investissement de 12 M€ pour développer une technologie innovante en vue de la construction du télescope Einstein

Le 23/10/2023, le gouvernement a annoncé débloquer un montant de 12 M€ sous forme de subventions à accorder aux entreprises qui vont élaborer et tester les innovations nécessaires à la construction du télescope d'Einstein, prévue en 2030 par l'Union européenne.

Le télescope revêt une grande importance pour la physique et l'astronomie au niveau international, puisqu'il devra permettre aux scientifiques de mieux comprendre des phénomènes physiques jusqu'ici difficiles ou impossibles à comprendre, par exemple le processus de naissance des trous noirs et la nature de l'univers immédiatement après le Big Bang.

Avec ces subventions, le gouvernement vise à encourager les entreprises à commencer à développer cette nouvelle technologie dès maintenant, en vue d'accroître les chances de construire le télescope aux Pays-Bas et de favoriser l'innovation en général. Le gouvernement a par ailleurs affecté 870 M€ d'euros du Fonds national de croissance au financement d'une partie de la construction, et une coopération avec l'Allemagne et la Belgique se met en place.

Cette subvention entre dans le cadre de la mobilisation de l'écosystème néerlandais (ministères, la province du Limbourg et divers instituts de recherche) pour que le télescope s'installe dans la région frontalière du sud des Pays-Bas. La décision sera prise par l'Union européenne en 2026.

12 – Tata Steel revoit à la baisse son plan de développement durable

Le fabricant d'acier Tata Steel a présenté le 3/11/2023 au ministère de l'Économie et du Climat un plan révisé visant à produire de l'acier durable dans la région d'IJmond (côte nord-ouest des Pays-Bas).

Tata Steel souhaite produire de l'acier durable à partir de 2030 à une échelle plus petite que celle proposée précédemment. En même temps, Tata veut réduire les nuisances pour les riverains.

Le plan a été globalement approuvé par l'actionnaire en Inde en juillet 2023, mais il a été renforcé à la suite du dernier rapport de l'Institut national de la santé publique et de l'environnement (*RIVM*) publié en septembre 2023. Dans ce rapport, le RIVM a explicitement établi un lien entre les émissions du site de Tata Steel et les risques pour la santé dans la région.

Le gouvernement va étudier le plan, puis entamer des pourparlers en vue de parvenir à un accord sur mesure : des accords individuels entre le gouvernement et les entreprises industrielles émettrices. Selon Tata, la décision finale d'investissement sera prise une fois que cet accord sur mesure et les autorisations nécessaires seront en place.

Ce plan à plus petite échelle implique toujours un investissement d'un milliard de dollars. Tata Steel réaffirme que la transition ne peut se faire sans le soutien financier du gouvernement et rappelle les investissements gouvernementaux chez ses concurrents européens ArcelorMittal, ThyssenKrupp et Salzgitter.

13 – Événements à venir

- 8/11 : French Tech Days Benelux organisé par Business France à Amsterdam
- 16/11: <u>Conférence Erasme-Descartes</u> « Quantum Leap: Getting Europe ready for Technological Sovereignty » organisée à Delft par l'ambassade de France aux Pays-Bas, l'Institut français NL et l'ambassade des Pays-Bas en France

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de La Haye <u>aude.robin-mitrveski@dgtresor.gouv.fr</u>; <u>benoit.lemonnier@dgtresor.gouv.fr</u>

Rédaction: SER de La Haye

Abonnez-vous: lahaye@dgtresor.gouv.fr